



Scan or click here
<https://linktr.ee/townofsteanne>
for more information.

The Town Office will be closed July 1st for Canada Day.

From the Ste. Anne Fire Department

It was a busy June for the Ste. Anne Fire Department. We provided traffic control for the Dad's Motorcycle Ride, we took a tour to visit our youth drawing contestants, and even had Sparky come for a visit! We encourage you to take the time to go over our Home Fire Escape Plan with your family. Seconds do count in a fire!

https://steannemb.ca/vertical/sites/%7B34DB6036-7484-465F-B2F6-9E691FE70A6B%7D/uploads/SAFD_HOUSE_ESCAPE_PLAN.pdf.

We remind the community that we have our open house on Monday, July 8th at the Ste. Anne Fire Hall (736 Traverse Rd) from 7pm to 9pm. The Lion's Club will be providing a BBQ, and representatives with the Ste. Anne Police and STARS will also be there! Ste. Anne Builder Supply is providing a bouncy castle for the children to enjoy. Our members will be demonstrating our tools and providing tours of the Fire Hall. If you are interested in joining the fire department, we will be available to answer all your questions. See you there!

With newer cellphones and smart watches, a Crash Detection feature exists and may be set off if your device is suddenly jarred. In this instance, it alerts 911, and they will call you with a No Caller ID to see if you need assistance. If you do not answer, emergency services will be dispatched to your last known location. This is a valuable resource for you in case of an injury or accident but please answer the call center if you did so accidentally and do not need any assistance.

Enjoy summer safely and take the time to do your fire escape plan!

Robert Saindon
Ste. Anne Fire Chief



Upcoming Council Meetings

July 17th at 4:30pm. Meetings are open to the Public, to observe only. If you have a request for council to discuss, please email town@steanne.ca. If needed, we may set up your delegation appointment. Agendas and minutes for all Council meetings are available online at steannemb.ca

2024 Supplemental Tax Information

Due and payable on or before October 15th 2024

Supplemental Tax Notices are different than the regular Property Tax Bill sent in May 2024.

Those taxes are due July 31st, 2024.

What is Supplementary Tax Notice or Added Tax?

Added or Supplementary Taxes are property taxes that have been levied for changes to the assessment of a tax roll after the fall final assessment of the Town. These bills are to reflect lots created by subdivisions, or increases in the assessed value because of new construction, additions, or other changes (such as an added deck or finishing a basement, etc.) As per Section 326(1) of the Municipal Act, supplementary taxes may be imposed only for the current year, and if the value had been changed the previous year, for the previous year. These bills are issued after the regular property tax bills have been issued. Supplementary Taxes are due in October.

PROPERTY TAXES 2024

ARE DUE AND PAYABLE ON **JULY 31ST, 2024** by 4:30 PM.

Payment options: In-person at the Town Office, payment options include debit, cash or cheque. Select credit cards are now accepted through OptionPay System (with applicable third-party fees). To use this feature online please visit our website or the Town Office in-person. If you are unable to attend our office during business hours, cheques can be dropped off in a dropbox outside at the front entrance of the Town Office.

Another method is online banking, which is available only with Credit Unions (i.e. Steinbach Credit Union). To pay online, find our payee name **Sainte-Anne, Town (MB) - Property Taxes** and use your roll number as your account number. You may need to add additional zeros.

**If you are a RM of Ste. Anne Resident (outside of the Town of Ste. Anne boundaries), please visit their website or contact their office for payment options! The Town of Ste. Anne also now accepts e-Transfers as a payment option. Payments are to be sent to payments@steanne.ca, and the security question and password must be set to the following:

Q: In what year was the Town established?

A: 1963

Please include your property tax roll number, address and e-mail address in the comment field in order for our office to process payment. Any e-transfers received that do not clearly indicate the roll and address the payment is for will be rejected!

If you require assistance, please feel free to contact our office at 204-422-5293 or town@steanne.ca.



De la part du service d'incendie de Ste-Anne

Le mois de juin a été très occupé pour le service d'incendie de Sainte-Anne. Nous avons assuré le contrôle de la circulation lors de la Randonnée pour papa, nous avons visité nos jeunes participants au concours de dessin et nous avons même reçu la visite de Sparky !

Nous vous encourageons à prendre le temps de passer en revue notre plan d'évacuation en cas d'incendie avec votre famille. Les secondes comptent dans un incendie!

https://steannemb.ca/vertical/sites/%7B34DB6036-7484-465F-B2F6-9E691FE70A6B%7D/uploads/SAFD_HOUSE_ESCAPE_PLA_N.pdf.

Nous rappelons à la communauté que notre journée portes ouvertes aura lieu le lundi 8 juillet à la caserne de pompiers de Sainte-Anne (736, chemin Traverse), de 19 h à 21 h. Le Club Lions offrira un service de restauration. Le Club Lions offrira un barbecue et des représentants de la police de Sainte-Anne et de STARS seront également présents !

L'entreprise Ste. Anne Builder Supply fournira un château gonflable pour les enfants. Nos membres feront la démonstration de nos outils et feront visiter la caserne de pompiers. Si vous êtes intéressé à vous joindre au service d'incendie, nous serons disponibles pour répondre à toutes vos questions. Au plaisir de vous y voir !

Les téléphones portables et les montres intelligentes les plus récents sont dotés d'une fonction de détection de collision qui peut se déclencher si votre appareil est soudainement secoué. Dans ce cas, elle alerte le 911, qui vous appellera sans identification de l'appelant pour savoir si vous avez besoin d'aide. Si vous ne répondez pas, les services d'urgence seront envoyés à votre dernier emplacement connu. Il s'agit d'une ressource précieuse en cas de blessure ou d'accident, mais répondez au centre d'appel si vous l'avez fait accidentellement et que vous n'avez pas besoin d'aide.

Profitez de l'été en toute sécurité et prenez le temps de préparer votre plan d'évacuation en cas d'incendie !

Bon été à tous
Robert Saindon
Chef des pompiers de Sainte-Anne



Prochaines réunions du conseil

Le 12 et 26 juin à 16 h 30. Les réunions sont ouvertes au public, uniquement pour observer. Si vous souhaitez que le conseil discute d'une demande, veuillez envoyer un courriel à town@steanne.ca. Si nécessaire, nous pouvons fixer un rendez-vous pour votre délégation. Les ordres du jour et les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil sont disponibles en ligne au www.steannemb.ca.

L'information des taxes supplémentaire 2024

Les factures des taxes supplémentaires sont différentes de la facture d'impôt foncier ordinaire envoyée en mai 2024. Ces taxes sont dues le 31 juillet 2024.



Balayer ou cliquez ici
<https://linktr.ee/townofsteanne>
pour plus d'information.

Le bureau sera fermé le 1er juillet pour la fête du Canada.

Que sont les factures des taxes supplémentaires ou la taxe ajoutée?

Les taxes ajoutées ou supplémentaires sont des impôts fonciers qui ont été prélevées pour des modifications à l'évaluation d'un rôle d'imposition après l'évaluation finale d'automne de la Ville. Ces factures supplémentaires doivent refléter les lots créés par des lotissements ou des augmentations de la valeur imposable en raison de nouvelles constructions, d'ajouts ou d'autres changements (comme une terrasse supplémentaire ou la finition d'un sous-sol, etc.) Conformément à l'article 326(1) de la Loi sur les municipalités, des taxes supplémentaires ne peuvent être imposées que pour l'année en cours et, si la valeur a été modifiée l'année précédente, pour l'année précédente. Ces factures sont émises après l'émission des factures des impôts fonciers. Les taxes supplémentaires sont dues en octobre.

IMPÔTS FONCIÈRE 2024

LES IMPÔTS FONCIÈRE SONT DUES ET PAYABLES PAR 16H30 **LE 31 JUILLET 2024.**

Modalités de paiement : En personne au bureau de la ville, les options de paiement comprennent le débit, l'argent liquide ou les chèques. Certaines cartes de crédit sont maintenant acceptées par l'intermédiaire du système OptionPay (avec les frais de tiers applicables). Pour utiliser cette fonction en ligne, veuillez visiter notre site Web ou le bureau municipal en personne. Si vous ne pouvez pas vous rendre à notre bureau pendant les heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos chèques dans une boîte de dépôt située à l'extérieur, à l'entrée principale du bureau municipal. Une autre méthode consiste à effectuer des opérations bancaires en ligne, qui ne sont disponibles qu'après des coopératives de crédit (c'est-à-dire la Steinbach Credit Union). Pour payer en ligne, trouvez notre nom de bénéficiaire **Sainte-Anne, Town (MB) - Property Taxes** et utilisez votre numéro de rôle comme numéro de compte. Il se peut que vous deviez ajouter des zéros supplémentaires. **Si vous êtes un résident de la MR de Sainte-Anne (à l'extérieur des limites de la Ville de Sainte-Anne), veuillez visiter leur site Web ou communiquer avec leur bureau pour connaître les options de paiement ! La Ville de Sainte-Anne accepte maintenant les transferts électroniques comme option de paiement. Les paiements doivent être envoyés à payments@steanne.ca, et la question de sécurité et le mot de passe doivent être définis comme suit :

Q : En quelle année la Ville a-t-elle été créée ?

A : 1963

Veuillez indiquer votre numéro de rôle d'impôt foncier, votre adresse et votre adresse électronique dans le champ de commentaire afin que notre bureau puisse traiter le paiement. Tout virement électronique reçu qui n'indique pas clairement le rôle et l'adresse pour lesquels le paiement est effectué sera rejeté ! Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter notre bureau au 204-422-5293 ou à town@steanne.ca.